



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa  
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios  
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

---

## **SECRETARIAT PERMANENT**

---

### **CONFÉRENCE INTERNATIONALE SPO2025-1**

*L'OHADA célèbre la Journée internationale des droits de la femme*

**Présentiel et Visioconférence, 18 mars 2025, à 9h 30 heure locale**

**THÈME :**

---

**« *La place de la femme dans la mise en œuvre du droit des affaires* »**

---

#### **NOTE CONCEPTUELLE**

Le droit des affaires est un facteur déterminant du développement économique. Il impacte significativement les investissements, locaux comme étrangers, qu'il oriente, régule, préserve et fructifie. Il joue un rôle stratégique en ce qu'il garantit la sécurité juridique et judiciaire des investissements, favorise l'émergence économique et s'adapte régulièrement aux nouvelles formes d'entrepreneuriat.

En tant que levier efficace de structuration, de transformation, de croissance et de souveraineté des économies africaines mettant régulièrement à la disposition des pays africains des solutions juridiques à leurs difficultés économiques, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) contribue indéniablement à l'essor et à la consolidation d'un droit des affaires harmonisé propice à l'exercice des activités économiques. Partisan de la souveraineté économique et de l'économie inclusive dans les pays africains, l'OHADA reconnaît tous les acteurs de la vie des affaires (acteurs économiques, professionnels du droit et du chiffre, consommateurs, institutions publiques et privées d'accompagnement, de régulation et d'encadrement des activités économiques), et accorde à chacun d'entre eux toute l'importance et l'attention qu'il mérite. Dans ce contexte et usant principalement des principes de généralité et d'impersonnalité du droit qu'elle produit, l'OHADA promeut l'égalité entre hommes et femmes et accorde une place importante à la femme dans la mise en œuvre du droit des affaires.

---

Le choix de l'OHADA n'est pas fortuit. En effet, les femmes jouent un rôle fondamental dans le développement économique et social de l'Afrique. Elles apportent une contribution énorme à l'économie africaine, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leurs conseils professionnels éclairés. Leur implication remarquable facilite également l'ancrage de l'économie sociale et solidaire ainsi que le développement communautaire des terroirs.

Cette place, toujours grandissante des femmes dans la vie des affaires, confirme la pertinence et la noblesse des actions multiformes visant l'autonomisation économique des femmes. La reconnaissance des femmes en tant qu'actrices économiques à part entière restant un défi majeur, États, Organisations Internationales, Organisations Non Gouvernementales et autres acteurs... agissent, en parfaite harmonie, pour faire de l'autonomisation économique des femmes une réalité.

L'Union Africaine fait figurer parmi les objectifs de son Agenda 2063 la « pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie », en particulier dans les deux domaines prioritaires que sont l'autonomisation des femmes et des filles et l'élimination de la violence et de la discrimination sexuelle. L'aspiration 6 de cet Agenda appelle à « une Afrique dont le développement repose sur le potentiel des peuples africains, en particulier les femmes et les jeunes, et qui prend soin des enfants ». Il s'agit ainsi pour l'UA de placer les femmes et les filles au centre du programme de développement de l'Afrique.

L'OHADA, à travers l'ERSUMA, son cadre de développement intégré du capital humain africain, consolide indéniablement sa place dans le système de renforcement régulier des capacités des femmes professionnelles du droit, professionnelles du chiffre et actrices économiques. Des États africains, à l'instar de certains États membres de l'OHADA, envisagent un encadrement juridique innovant permettant d'élargir et de mutualiser les opportunités de formation, d'encadrement et de financement des activités des femmes.

Dans ce cadre, le Réseau des femmes africaines dirigeantes (AWLN), lancé en 2017 avec le soutien de la Commission de l'UA et des NU, par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyée spéciale de l'UA sur les femmes, la paix, la sécurité et ONU Femmes, se déploie progressivement dans les pays africains et cherche à renforcer le leadership des femmes dans la transformation de l'Afrique, avec un accent particulier sur la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement durable. Toutes ces actions méritent d'être connues, évaluées et, le cas échéant, revues pour renforcer la performance du système et en préserver les acquis.

C'est tout le sens de la Journée internationale des droits de la femme célébrée le 8 mars de chaque année. Reconnue par les Nations Unies en 1977, cette Journée est une occasion périodique d'évoquer les acquis des femmes mais également de prendre la mesure des défis qui restent à affronter pour l'amélioration des droits de la femme, leur participation à la vie économique étant un enjeu global de société qui nécessite la mobilisation et la contribution de toutes et de tous.

Cette année 2025 marque les 30 ans de la Déclaration du Programme d'action de Beijing, plan en faveur de l'égalité pour toutes les femmes et les filles dans le monde. Le thème général de cette Journée, tel que défini par l'ONU pour cette année, est le suivant : « **Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalités et autonomisation** ». Ce thème « appelle à une action susceptible de favoriser l'égalité des droits, du pouvoir et des chances pour tous, ainsi qu'un avenir où personne n'est laissé pour compte. »

---

Dans le cadre de la célébration de cette Journée internationale des droits de la femme, l'OHADA organise, à son siège à Yaoundé et par visioconférence, le **mardi 18 mars 2025, de 09h00 à 13h (GMT)**, une conférence internationale sur le thème ci-après : « **La place de la femme dans la mise en œuvre du droit des affaires** ». Cette conférence vise à présenter et analyser la place de la femme dans la mise en œuvre du droit issu de l'OHADA ainsi que des autres branches du droit des affaires. Elle sera l'occasion de mettre l'accent sur les réformes impulsées par l'OHADA pour promouvoir l'économie inclusive et l'autonomisation économique des femmes, plus particulièrement sur l'entrepreneuriat féminin, la gouvernance, le financement des entreprises, la durabilité, la préservation de la paix sociale et l'exercice des professions du droit et du chiffre.

Les panélistes focaliseront leur attention sur les axes majeurs ci-après :

- L'entrepreneuriat féminin dans l'espace OHADA ;
- L'accompagnement des femmes dans la mise en œuvre du droit coopératif ;
- Femmes et modes alternatifs de règlement des différends ;
- L'exécution forcée : les atouts de la femme huissier de justice.

### **1- Public cible**

La conférence est ouverte à tout public.

Une participation remarquable est cependant attendue des femmes entrepreneuses, professionnelles du droit, juristes, professionnelles du chiffre, responsables et agents des banques et établissements financiers, membres des chambres de commerce et d'industrie et des structures de gestion des guichets uniques de formalités des entreprises, cadres des ministères de promotion des petites et moyennes entreprises et des microfinances, dirigeantes et cadres des entreprises publiques, représentantes des partenaires techniques et financiers, enseignantes, chercheuses, étudiantes.

### **2- Date et lieu**

La conférence se déroulera le mardi 18 mars 2025 de 9h 30 mn à 12h00 (heure de Yaoundé), en **présentiel dans la salle de réunion du Secrétariat permanent de l'OHADA (Yaoundé/Cameroun) et par visioconférence.**

### **3- Modalités de participation**

La participation est gratuite, en présentiel comme par visioconférence.

L'inscription est cependant obligatoire, suivant le lien ci-après : <https://sigweb.ersuma.org/formation/SPO2025-CONF1>

Les personnes désireuses d'y prendre part en présentiel sont priées, à la suite de leur inscription sur la plateforme, de confirmer leur participation en présentiel, au plus tard **le lundi 17 mars 2025**, en envoyant un courriel à l'adresse électronique ci-après : [liassidji.sp@ohada.org](mailto:liassidji.sp@ohada.org)

---

#### 4- Programme (en heure locale de Yaoundé)

- 9h00 – 9h30 : Accueil et installation des participants ;
- 9h30 – 9h40 : Mot de bienvenue du **Pr Mayatta Ndiaye MBAYE**, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- 9h40 : Ouverture de la conférence sous la modération de **Mme Esther NGO MOUTNGUI épouse ETOUE**, Présidente de la CCJA ;
- 9h45 – 10h05 : *L'entrepreneuriat féminin dans l'espace OHADA :*  
Par **Dr Rachel-Claire OKANI**, Enseignant-chercheur, Université de Yaoundé II ;
- 10h05 – 10h25 : *L'accompagnement des femmes dans la mise en œuvre du droit coopératif :*  
Par **Mme Adeline EKOTO, épouse EBALE**, Ingénieur en agroéconomie et titulaire d'un DSS en économie coopérative ;
- 10h25 – 10h40 : *L'exécution forcée : les atouts de la femme huissier de justice :*  
Par **Maître Alice DATSING TOFACK**, Huissier de justice à Dschang ;
- 11h – 11h 15 : *Femmes et modes alternatifs de règlement des différends :*  
Par **Dr Bintou BOLI DJIBO**, Médiatrice professionnelle, Formatrice à l'ERSUMA, Présidente du Cabinet Consensualis Multi-Doors ;
- 11h15 – 11h45 : Échanges avec les participants ;
- 11h45 – 12h00 : *Propos conclusifs :*  
Par **Dr Alexis NDZUENKEU**, Magistrat, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA.